

Conversations

Nouvelle

SOLDE DES COMPTES AU 31-7-2... 09:44

JULIEN BIGOT

Bonjour Mme BETHUNE, Je fais suite à notre écha...

liasse fiscale 31/7/2024 et KBI... 06/01/2025

Vous

Monsieur, en pièces jointes la liasse fiscale deman...

Contiò les
les soldes
au 31/7/2025.

SOLDE DES CO...

JULIEN BIGOT (LCL)



Bonjour Monsieur, nous sommes en révision de bilan au 31-7-2025, J'ai donc besoin des soldes du compte en euros et du compte en CAD ainsi que le justificatif du DAT le tout au 31-7-2025. De plus je n'ai plus de relevé bancaire consultable depuis avril 2025 sur le compte euros ? Dans l'attente, cordialement.

Lu

JULIEN BIGOT (LCL)

Bonjour Mme BETHUNE,

Je fais suite à notre échange de ce jour.

Je vous prie de trouver ci-joint les soldes des comptes EUR et CAD à ce jour (25/08/2025). Etant donné que les dernières opérations enregistrées sur ces comptes datent, respectivement, du 05/05/2025 pour le compte EUR et du 29/04/2019 pour le compte CAD, les soldes repris sur les situations jointes sont identiques aux soldes en date du 31/07/2025. Cela explique également l'absence de relevés de compte émis depuis.

Concernant le CAT de 90k€, ce dernier ayant une durée de 2ans et une date d'échéance au 06/09/2026, aucun intérêt intermédiaire n'est généré pendant cette période. Son solde au 31/07/2025 est donc de 90k€ également.

Vous trouverez donc en PJ:

- Les situations en date du 25/08/2025 pour les comptes EUR et CAD
- Le bordereau de souscription initial du CAT de 90k€

Je reste à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Cordialement.

JULIEN BIGOT
Conseiller Clientèle Pôle Viticole
Chalon/Beaune/Nuits St Georges

Écrire un message...



Envoyer

Les messages seront automatiquement supprimés après 18 mois d'inactivité

[Informations légales](#)[Aide et accessibilité](#)[Informations légales](#)[Politique de protection des données](#)

Le : 25/08/2025

Synthèse des soldes

Agence 02532

Identifiant de compte 02532 071555S

DOMAINE A.F GROS

383967346

LA GARELLE

5 GRANDE RUE

2163

PM

Information compte

Activité	ACTIF	Seuil DDJ	0,00
Nature	Compte Courant	Date de dernière écriture	05/05/2025
Type	COMPTE MONO TITULAIRE	Date d'ouverture de compte	11/02/2019
Devise	EUR	Date de fermeture du compte	

TRI

Soldes et encours

Solde provisoire	685,32	Encours CB total	
Solde comptable	685,32	Opération chèque	0,00
Encours MAD	0,00		
Opé. du jour hors VM	0,00	Effets	
Opé. du jour VM	0,00	A l'escompte	0,00
		A l'encaissement	0,00

Eléments fournis à titre indicatif (sauf erreur ou omission).



Compte à Terme Fidélité PRO
Convention de compte à terme
Conditions particulières



90140000



90330002025320000071555S

LE CLIENT

Dénomination sociale : DOMAINE A.F GROS
SIREN : 383967346
Adresse : LA GARELLE
5 GRANDE RUE
POMMARD
21630 POMMARD

Représenté(e) par : DG
En qualité de :
Nom : PARENT Caroline

Client LCL : N° compte
Agence

Nom de jeune fille si femme mariée :
Prénom(s) :
Adresse :

Agence de gestion : 02532 Agence : 02532 N° Compte : 071555S

Le client et/ou son représentant autorise le débit du compte référencé ci-dessus pour créditer le produit Compte à Terme Fidélité PRO du montant de son placement.

LE PLACEMENT

MONTANT : 90 000,00 € N° contrat CAT : 94043946240
DUREE : 24 mois RENOUELEMENT : Pas de renouvellement
Date d'ouverture : 06/09/2024 Date d'échéance : 06/09/2026
REMUNERATION : Le TRAAB* du Compte à Terme Fidélité PRO est de 2,9563 %
Taux nominal annuel 1^{ère} période : 2,00 % Taux actuariel annuel 1^{ère} période : 2,00 %
Taux actuariels annuels par période :
2,00 % de 1 à 12 mois 4,00 % de 13 à 24 mois

* TRAAB : Taux de rendement actuariel annuel brut

Le TRAAB est calculé, avant tous prélèvements fiscaux et sociaux, sur la base d'un versement unique, des taux paliers prévus au contrat et dans l'hypothèse où le Client ne procède à aucun retrait partiel ou total avant le terme du contrat.

PERIODICITE : In fine
RETRAIT : Retrait anticipé total ou partiel possible. Voir conditions au paragraphe Retraits anticipés des présentes Conditions Particulières.
FISCALITE : Les intérêts versés sont soumis à la fiscalité en vigueur.

RETRAITS ANTICIPÉS

Avant la date d'échéance contractuellement prévue aux Conditions Particulières, le Client a la possibilité à tout moment, de demander un retrait anticipé total ou partiel et de disposer des fonds retirés selon les conditions ci-après.

En cas de demande de retrait anticipé total ou partiel :

- Si le déblocage intervient avant la fin du premier mois suivant l'ouverture du compte, le Client ne pourra percevoir aucun intérêt sur les sommes retirées
- Si le déblocage intervient après la fin du premier mois suivant l'ouverture du compte et avant la date d'échéance du contrat, le Client percevra les intérêts au prorata du temps passé, par application d'un taux actuariel défini selon la durée courue, comme indiqué ci-après :

0,00 % de 1 à 1 mois 1,2423 % de 2 à 12 mois 1,9804 % de 13 à 24 mois

De plus, en cas de demande de retrait anticipé partiel :

- un solde minimum de 1 000,00 € doit être conservé sur le compte à terme. Dans le cas contraire, le retrait partiel n'est pas possible ;
- il ne pourra être effectué qu'un seul retrait anticipé partiel sur une période d'un mois.

Dans l'hypothèse où le délai restant à courir avant l'échéance serait inférieur à 2 jours, les retraits anticipés partiels ou totaux ne seraient pas possibles avant la date d'échéance du compte à terme.

CP





Compte à Terme Fidélité PRO
Convention de compte à terme
Conditions particulières

LES DÉCLARATIONS DU CLIENT

Le client (et/ou son représentant) déclare avoir pris connaissance et être en possession d'un exemplaire des documents suivants dont il accepte les dispositions :

- Les Conditions Particulières reprises ci-dessus et Conditions Générales de la présente convention incluant le formulaire type relatif aux Informations générales sur la protection des dépôts.
- Et dans le cadre d'une vente suite à démarchage, le client (et/ou son représentant) reconnaît avoir pris connaissance des informations pré contractuelles relatives au produit ou service concerné.
- Le client (et/ou son représentant) reconnaît être informé qu'au terme de la réglementation du démarchage il dispose d'un délai de rétractation de 14 jours qui court à compter de la conclusion du contrat. La date de conclusion du contrat est définie dans la fiche d'information précontractuelle.

DONNÉES PERSONNELLES

Le client (et/ou son représentant) reconnaît avoir pris connaissance de la Politique de protection des données personnelles précisant notamment les droits dont disposent les personnes physiques concernées et figurant dans les Dispositions Générales de Banque - Clientèle des Professionnels et des Petites Entreprises, disponibles sur le site www.lcl.fr ou sur simple demande auprès de son agence.

Fait en double exemplaire à :

Le : 06/09/2024

Crédit Lyonnais SA :

Le client ou son représentant :

SAS DOMAINE AF GROS
5 Grande Rue - 21630 Pommard
SIRET 383 967 346 00016
T.V.A. FR 84 383 967 346

